

Aussi,—Copie de la convention internationale pour la protection de la propriété industrielle, signée à la Hague, le 6 novembre 1925, Ratification par le Canada, déposée le 1er mai 1928.

Aussi,—Décision de A. K. Maclean, juge de la cour de l'Echiquier du Canada, re la réclamation de la *National Steel Car Corporation Ltd.*, en vertu de la Loi du paiement de réparation.

Aussi,—Rapport de Erroll M. McDougall, C.R., commissaire des réparations, concernant le mauvais traitement des prisonniers de guerre.

Sur motion de M. Cahan, ordonné,—Que six cents copies du rapport intérimaire à Son Excellence le Gouverneur général en son conseil, en date du 13 janvier 1932, fait par Erroll McDougall, écr., un commissaire nommé pour faire enquête et rapport sur les réclamations illégales de guerre et réparations à être payées qui en découlent, déposé sur la Table de la Chambre ce jour, soient imprimées sans délai et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Trente-neuvième rapport annuel du ministère du Commerce, pour l'année expirant le 31 mars 1931.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport annuel du service d'inspection des poids et mesures du ministère du Commerce pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Et aussi,—Rapport annuel du service d'inspection du gaz et de l'électricité pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des Chemins de fer et Canaux pour l'année du 1er avril 1930 au 31 mars 1931.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport des travaux et dépenses faits jusqu'au 31 décembre 1931, montrant les estimées prévues pour 1932, sous les prescriptions de la Loi 1929, Chap. 12, Statuts du Canada, 1929, construction par les chemins de fer Nationaux du Canada de certaines facilités terminales, avec les changements de niveau des voies et autres travaux à ou dans la vicinity de la cité de Montréal.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Aussi,—Etat montrant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs alcooliques dans les territoires du Nord-Ouest jusqu'au 1er décembre 1931, conformément aux S.R.C., 1927, chapitre 142, article 93.

Aussi,—Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées durant l'année 1931, conformément aux prescriptions du chapitre 142, article 13, S.R.C., 1927.

Il dépose aussi sur la Table,—Liste des baux, licences et permis ou autres autorités annulées depuis le 12 mars 1931 sous les prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 21 janvier 1931 et le 17 décembre 1931, conformément aux prescriptions de l'article 75, chapitre 113 de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 1927.